

A l'attention de Madame le Commissaire -Enquêteur
Projet éolien de Liglet (86290)

AVIS D'OPPOSITION AU PROJET EOLIEN DE LIGLET

UNE MENACE SUR UNE DIVERSITE CHIROPTEROLOGIQUE EXCEPTIONNELLE

LA RICHESSE DU SITE ET LES ENJEUX :

Ce sont **18 espèces de chauve-souris** qui sont recensées dans l'aire immédiate du projet éolien (Etude du milieu ,naturel , faune et flore , pages 106 à 127) , . 18 espèces sur 26 présentes en région Poitou-Charentes . C'est dire la diversité des espèces présentes .

12 gîtes avérés ont été identifiés dans la zone d'étude rapprochée : château et dépendances de Courtevrault à 850 m , , ferme du Poiron (1,5 km), dépendances du château du Verger (2,4 km), Moulin -Drap (2,1 km) etc.

Sur l'ensemble de la période d'étude , 3153 contacts ont été notés , **soit une activité moyenne de 140 contacts /heure** .

Durant la période de transits printaniers et gestation, l'étude révèle **149 contacts/h , 150 contacts /heure** en période de mise à bas et d'élevage des jeunes , **124 contacts/h** en période de transits automnaux et swarming .

Certains points de contact révèlent **200 , 300 et même 510 contacts/heure !**

Tous ces chiffres révèlent à la fois une grande diversité d'espèces sur les lieux et l'abondance des effectifs pendant toutes les périodes du cycle biologique de ces animaux.

Cette richesse et ces sensibilités chiroptérologiques exceptionnelles étonnent même le bureau d'étude dont on relève les commentaires suivants :

« Ces résultats témoignent d'une diversité spécifique importante et d'une bonne utilisation des différents milieux à composante arborée ou arbustive »

S'agissant des espèces inféodés au milieu forestier : *« il semble que le peu de milieux boisés et arborés dans ces zones de grandes cultures soient attractifs pour ce cortège forestier et représentent potentiellement des zones d'alimentation importantes de ce contexte ouvert »*

« Présence d'un cortège d'espèces liées aux boisements qui interpelle dans le contexte intensément cultivé du site : murin d'Acathoe , murin de Bechstein , murin de Brandt, murin à moustaches et barbastelle d'Europe »

« L'activité est très élevée sur les phases de transit printanier/gestation et mise-bas/élevage des jeunesl'activité moyenne du site sur le cycle complet peut être qualifiée de très importante »

Et , il conclut ainsi : «**en croisant la notion de patrimonialité des espèces recensées et celle d'activité de ces dernières au sein de l'étude immédiate, l'enjeu global est modéré à fort** » .

Cette expression « modérée à fort » est contestable . Elle revient sans cesse dans le vocabulaire des bureaux d'étude lorsque les enjeux sont incontestablement forts . Dans le cas présent l'importance des cortèges observés lors de chaque cycle , la grande diversité des espèces , la démonstration d'un terrain de chasse et de ravitaillement particulièrement propice aux chape-souris , la présence d'espèces au statut de conservation défavorable ou inscrites à un statut de protection supérieur au titre de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore (le Grand et le Petit Rhinolophe , la Noctule commune , la Noctule de Leisler , la Barbastelle d'Europe , le Grand Murin , le Murin de Bechstein et le Murin à oreilles échancrées) , la présence d'espèces rares et très rares en Potou-Charentes , tout tout cela devrait naturellement et logiquement à conclure à un **enjeu fort** .

Ci-dessous est reproduit le tableau qui recense les espèces inventoriées sur le site :

Genre	Nom vernaculaire		Nom scientifique	Présence selon les phases du cycle biologique	
	Transits printaniers et gestation	Mise-bas et élevage des jeunes		Transits automnaux et swarming	
<i>Rhinolophus</i>	Grand rhinolophe		<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	
Petit rhinolophe		<i>Rhinolophus hipposideros</i>		X	
<i>Eptesicus</i>	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	X	X
<i>Nyctalus</i>	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	X	X
Noctule de Leisler		<i>Nyctalus leisleri</i>	X		X
<i>Pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	X	X
Pipistrelle de Kuhl		<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X		X
<i>Barbastella</i>	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X	X
<i>Plecotus</i>	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	X	X	X
<i>Myotis</i>	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X	X
Murin d'Alcathoe		<i>Myotis alcathoe</i>		X	
Murin de Bechstein		<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X	X
Murin de Brandt		<i>Myotis brandtii</i>	X	X	X
Murin de Daubenton		<i>Myotis daubentonii</i>	X	X	X
Murin à moustaches		<i>Myotis mystacinus</i>	X	X	X
Murin de Natterer		<i>Myotis nattereri</i>	X	X	X
Murin à oreilles échancrées		<i>Myotis emarginatus</i>	X	X	X
<i>Eptesicus / Nyctalus</i>	Sérotule	<i>Eptesicus serotinus/Nyctalus noctula/Nyctalus leisleri</i>	X		X
<i>Pipistrellus</i>	Pipistrelle de Kuhl/Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii/Pipistrellus nathusii</i>	X		X
<i>Plecotus</i>	Oreillard sp.	<i>Plecotus sp.</i>		X	

<i>Myotis</i>	Grand Murin/Petit Murin	<i>Myotis myotis/Myotis blythii</i>	X		X
Murin sp.	<i>Myotis sp.</i>	X	X		X
/	Chauve-souris sp.			<i>Chiroptera sp.</i>	X
Total des espèces	17	14	13		16

IMPACTS ATTENDUS :

L'étude d'impact , partie « Chiroptères » , pages 142 à 147 , malgré son nom , est muette sur cette question . Très curieusement , c'est une étude d'impact qui n'évoque pas les impacts . C'est une redite , en un peu plus court , du chapitre consacré aux chiroptères dans l'étude du milieu naturel . Rien , rien n'est dit sur les dangers que le parc éolien ferait courir aux 18 espèces recensées . Aucun impact attendu n'est traité . Ne faut-il donc pas parler de faits qui dérangent ?

Il est avéré que les chiroptères sont particulièrement sensibles aux éoliennes et qu'ils en sont , de loin , les principales victimes avec une mortalité très élevée.

Ces minuscules mammifères , pourtant tous protégés par la loi , extrêmement utiles à la biodiversité , auxiliaires précieux de l'agriculture ,(au point que des naturalistes les qualifient d'espèces super-patrimoniales) voient leurs effectifs s'effondrer dramatiquement . Certaines espèces (dont plusieurs sont présentes sur le site de Liglet), ont désormais le statut de « vulnérable » ou de « quasi-menacé » , ce qui signifie qu'elles sont en voie d'extinction . L'urbanisme , la détérioration de leur milieu naturel par les pratiques de l'agriculture intensive , expliquent bien entendu cette perte d'effectif . S'ajoute maintenant le danger éolien ainsi que le souligne une multitude de rapports et d'études .

« Les chauves-souris sont victimes de collisions avec les éoliennes ou de barotraumatismes. Cela a été prouvé par de nombreux cadavres retrouvés au pied des éoliennes qui présentaient des blessures incluant des ailes cassées ou amputées, des crânes écrasés, des colonnes vertébrales brisées, et des lacérations graves. Le premiers cas répertorié date de 1972 en Australie mais la problématique a surtout été étudiée à partir de la fin des années 90 et montre que les collisions directes avec les pales sont régulières.

Le barotraumatisme, autre cause de mortalité engendrée par les éoliennes, a été mis en évidence plus tardivement. Il s'agit d'un phénomène causé par un changement rapide ou excessif de pression qui se produit à proximité des pales des éoliennes, autour du rotor ou entre la pale et le mât. Ce phénomène engendre des lésions tissulaires internes mortelles dans les structures qui contiennent de l'air. Le barotraumatisme touche donc les poumons et provoque des hémorragies pulmonaires occasionnant des ruptures des tissus alvéolaires ou encore des oedèmes(1). Ainsi la pression, engendrée par le passage d'une pale, est souvent létale pour les chauves-souris . » Extrait rapport Heitz-Jung (Ecosphère) ,

Ce même rapport de 2016 indique que 250 000 chauve-souris sont tuées chaque année en Allemagne par les éoliennes d'après une étude d'envergure . Ce qui donne la mesure des dégâts !

- Exemples d'espèces vulnérables à l'éolien sur le site de Liglet :

La pipistrelle commune est l'espèce la plus présente sur le site . Or ce chiroptère est l'une des espèces les plus vulnérables à l'éolien .

Notons aussi que le site est fréquenté aussi par **la pipistrelle de Nathusius** , espèce très rare en région Poitou-Charentes où elle risque de disparaître . Or cette espèce est la plus impactée par les éoliennes qui les tuent en masse (voir ci-dessous une communication de la LPO-Isère)

Sont également présentes des espèces de haut vol (**noctule commune** , **noctule de Leisler**, **Sérotine commune**) , donc très sensibles à l'éolien . De même les espèces liées aux boisements et qui chassent donc au-dessus de la canopée à la hauteur des pales : **Murin d'alcahoë** , **Murin de Bechstein** , **Murin de Brandt** , **Murin de à moustaches** et **Barbastelle d'Europe** .

Rappelons que les a noctule commune , la noctule de Leisler , ont le statut de « quasi-menacé » et que la Barbastelle d'Europe et le murin de Bechstein celui de « vulnérable » . **Ce sont donc des espèces en grand danger et leur présence sur ces lieux confère à notre région un devoir de protection particulière.**

« L'espèce la plus impactée est la Pipistrelle de Nathusius (45%)..... 19,5% sont des Pipistrelles communes, 7,8% des Noctules communes, 2.5 % des Sérotines communes, et autant de pipistrelles de Kuhl. 91% des chauves-souris mortes ont été retrouvées entre juillet et octobre: ce sont des individus migrants ou en dispersion postnuptiale.

Ces comptages sont pourtant sous-évalués, car une bonne partie des cadavres n'est pas retrouvée sous les éoliennes (consommation nocturne par des charognards opportunistes). La mortalité calculée serait de 6 à 26,7 chiroptères par éolienne et par an, mais on a pu retrouver jusqu'à 30 cadavres en moins d'un mois... La plupart des chauves-souris tuées par les éoliennes sont pour beaucoup des espèces migratoires.

A la différence des oiseaux, les chauves-souris trouvées mortes sous les pylônes présentent rarement des traces de choc avec les pales. 90% des chauves-souris sont en fait victimes de la chute de pression à proximité des turbines, tuées par hémorragie interne (barotraumatisme) Les fragiles capillaires de leurs poumons éclatent lors de la dépression brutale. Le sonar des chiroptères fonctionne par écholocation et détecte pourtant très bien les obstacles, mais il reste aveugle aux chutes de pression.

1. *Ce phénomène est d'autant plus préoccupant que beaucoup d'espèces de chauves-souris sont déjà menacées. La faible reproductiondes chauves-souris les rend en effet particulièrement vulnérables à ces lourdes pertes, des éoliennes peuvent donc augmenter notablement leur danger d'extinction » (LPO -Isère .)*

- Des règles de l'accord EUROBATS non respectées par le promoteur :

Afin de limiter les impacts de l'éolien sur les chauve-souris un accord européen ,dit « EUROBATS ,« a été signé . Ses signataires -dont la France -s'engageaient à suivre des recommandations visant à mieux protéger les chiroptères et à réduire la mortalité lors d'implantation de centrales éoliennes . Ainsi , un site sur une crête est déconseillé . Or le site de Liglet est bien une crête entre vallées de la Benaize et du Salleron .

Et surtout il devait être respecté une distance de 200 m entre chaque éolienne et les haies . Le cabinet d'étude rappelle cette notion mais , sans indiquer la distance précise , nous signale que deux éoliennes seront érigées à des distances nettement inférieures à es 200m prescrits . Et , sans en faire la démonstration , prétend que cela n'aura pas d'incidence !

A quoi bon , signer des accords , des conventions au nom de la protection de la biodiversité si on permet ensuite de contrevenir à ces accords ?

Il est heureux de noter que certains préfets , dans leurs motivations de refus , invoquent ce non-respect des distances prévues par l'accord EUROBATS (exemple : refus de Mme le Préfet de la Vienne du parc éolien de Plaisance en 2017)

CONCLUSION :

La diversité des espèces de chauve-souris sur ce site de Liglet , l'importance de leurs effectifs pour certaines d'entre elles , leur activité soutenue lors de tous les cycles biologiques de l'animal, la présence de plusieurs espèces rares et menacées de disparition , la présence d'un biotope favorable auquel elles sont inféodées et d'un territoire de chasse fructueux(haies , alignements d'arbres , espaces découverts , mares et étangs) , que le cabinet d'étude juge lui-même de qualité malgré le développement de cultures céréalières , le non-respect des recommandations EUROBATS pour deux aérogénérateurs , sont autant de raisons pour que ce projet éolien soit jugé particulièrement inadapté .

La conservation des espèces de chiroptères sur ce site d'une exceptionnelle richesse serait déjà, à mon sens , une motivation suffisante pour refuser ce projet qui présente trop de risques .

Vous remerciant de votre attention , je vous prie de croire , Madame le Commissaire-Enquêteur à l'expression de mes salutations respectueuses ,

Alain Giraud
Le Coudray
86290-Liglet